



## COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT **APRÈS LA 3<sup>e</sup>** ?

De quoi ai-je besoin pour  
faire ma demande en ligne ?

- **Identifiant et mot de passe** de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect
- **Mon adresse de messagerie**

**À PARTIR  
DU 6 AVRIL 2021**

### Consultation des offres

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :

J'accède à la rubrique «Affectation après la 3<sup>e</sup>»

2

Dans le moteur de recherche, je saisis les formations qui m'intéressent pour les découvrir plus en détail.

**DU 10 MAI  
AU 31 MAI 2021  
INCLUS**

### Formulation des demandes

3

Je me connecte à Scolarité Services / rubrique Affectation après la 3<sup>e</sup> pour saisir mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

*Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).*

**À PARTIR DU  
30 JUIN 2021**

### Affectation et inscription

4

Je consulte le résultat de mes demandes et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Le collège de mon enfant peut me renseigner si j'ai des questions.  
Je le contacte par mail ou par téléphone.

**Toute l'information sur [education.gouv.fr/affectation3e](https://education.gouv.fr/affectation3e)**

*Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.*